

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 563

Artikel: A propos de cautionnement : un succès au Conseil National

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 6.—
ÉTRANGER 8.—
Numéro 0.25

Largur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est
dû d'abonner à 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

Que sera demain? Il
sera ce que nous le
ferons.

CARDINAL VERDIER.

Un télégramme des suffragistes suisse à M. Celio

Comité Central Association suisse pour le
Suffrage féminin réuni à Neuchâtel salue
votre élection, et se rappelant paroles féministes
que vous avez prononcées à Biasca en 1934
compte sur votre appui, suivant tradition du
regretté G. Motta.

...En effet, un soir de mars 1934, deux de nos suffragistes, la regrettée Mme L. H. Pache, connue plus tard sous le pseudonyme littéraire de Georges Claude, et Mme Ida Weber (St-Gall), membre du Comité Central, débarquaient à Biasca, portant dans leurs valises le film suffragiste, *Le Banc des Mineurs*, qu'elles avaient promené à travers le Tessin en tournée de propagande suffragiste. Il faisait nuit, il faisait froid, très froid, l'accueil à l'hôtel était plus que réservé, les chambres glaciales; que pouvaient attendre dans ce grand village sombre, où elles accédaient le long d'une route obscure, nos deux propagandistes? ...

Un miracle. Un public intéressé, vivant, réagissant, applaudissant. Et le chef du Département de police du canton, M. Enrico Celio, avocat, assistait à la séance, et prenait la parole pour se déclarer partisan du suffrage féminin, qu'il avait défendu autrefois, lorsque, vers 1921, la question vint devant le Grand Conseil tessinois. Bravo! et merci, Monsieur le Conseiller fédéral!

E. Od.

A propos de cautionnement

Un succès au Conseil National

Un succès a été remporté lors de la récente session du Conseil National: celui-ci a adopté par 53 voix contre 46 l'amendement stipulant qu'un époux ne peut cautionner valablement qu'avec le consentement écrit de son conjoint. Notre dernier numéro avait montré la portée de cette disposition que demandait la Société coopérative de cautionnement Saffa, appuyée par 24 grandes Sociétés féminines suisses, et par presques toutes les *Frauenzentralen* cantonales.

Reste encore à doubler la caprice du Conseil des Etats. Mais le fait que la minorité de la Commission du Conseil National s'est transformée en majorité à la Chambre peut donner confiance.

NOS FEMMES PEINTRES



Marthe GIACOMINI-PICARD : Zinnias

Cliché Pro Infirmis

(Carte vendue au profit de „Pro Infirmis“: voir article en 2^e page)

que, de retour de Finlande, il a présenté le 23 février dernier au Conseil National. Et certes, nombre des paroles qu'il a prononcées, nous pourrions à notre tour les reprendre et les répéter. Car avons-nous dit autre chose depuis six ou huit mois?

Si. Nous avons dit autre chose encore, sur quoi il nous paraît essentiel d'attirer l'attention de M. Vallotton et de tous ceux qui l'ont applaudie. Nous avons dit et répété que ce pays où les Lottas rendent de tels services, c'est aussi celui qui, dès 1907, c'est-à-dire au moment où il arracha à la Russie tsariste l'octroi d'une Constitution libérale et progressiste, ne craignait pas « l'inconnue » que représentait le vote des femmes, et inscrivit dans cette nouvelle Constitution les droits politiques intégraux pour ses citoyennes. Rien en Finlande n'empêche une femme de remplir les fonctions les plus importantes dans l'administration du pays: elle peut être ministre — elle l'a déjà été; elle peut être Présidente de la République. Son pays a confiance, pleine confiance en elle, et le prouve.

Alors que, chez nous, c'est une affaire, simplement de faire nommer une femme médecin dans la Commission administrative de la Maternité d'un de nos cantons. Alors que chez nous, on nous juge incapables même d'élever un conseiller municipal dans un village. Alors que chez nous, il est interdit de prononcer à la Radio le terme subversif de suffrage féminin. Alors que, chez nous, l'on a vu de grandes administrations officielles réduites à quelques rares fonctionnaires, parfois même à un seul, incapables forcément de suffire en pleine effervescence de mobilisation à des tâches écrasantes et indispensables, plutôt que de faire appel à des femmes qui offrent leurs services. Et tout cela pour le grand dam de notre pays.

Que pouvons-nous faire, tant que celui-ci n'a pas prouvé qu'il a confiance en nous? Que pouvons-nous organiser? quels services pouvons-nous rendre? quand on nous tient si soigneusement à l'écart de la chose publique? Et comment des femmes, qui ne sont pas des citoyennes, et auxquelles on ne manque pas à chaque occasion de rappeler leur incapacité politique, pourraient-elles répondre, quand bien même elles ne demanderaient pas mieux, certes ! à l'ardent appel de M. Vallotton? ...

La parole est à nos législateurs.

E. Od.

Un budget familial alimentaire

Comment bien nourrir une famille de 4 personnes avec 35 fr. par semaine?

— Impossible! diront sceptiquement les unes, sans même tenter d'essayer. — Trop beau pour être vrai! affirmeront mélanconiquement les autres, qui se demandent comment elles ont pu laisser s'en voler tant de pièces d'argent hors de leur porte-monnaie, en regard des quelques cornets et paquets qui dansent à l'aise dans leur sac à provisions. — Insuffisant pour mes conditions de vie et de famille! déclareront d'autres encore, alors que, nous y comptons bien, certaines, plus avisées, plus réfléchies ou d'un esprit moins routinier, prendront la peine d'étudier en détails ce budget alimentaire de 35 fr. par semaine que viennent de nous présenter les journaux coopératifs de Suisse romande!¹

Car il n'a pas été établi au hasard, ce budget, sur la foi des recettes souvent singulièrement coûteuses des « pages de la femme » ou des magazines à la mode. Au contraire, il résulte de longues et patientes études, d'une rigueur toute scientifique, menées par notre concitoyenne, Mme Claire Hoffner, du Bureau International du Travail,

¹ Le Coopérateur genevois 1^{er} février 1940, rue Bautte, 5, Genève. La Coopération, 3^{er} février 1940, 62-64, Tellstrasse, Bâle.

pour résoudre le problème suivant: *Etant donné d'une part les quantités de substances nécessaires à l'alimentation de notre corps (graisses, carbohydrates, protéines, calcium, fer, iodé, vitamines...), étant donné d'autre part la composition des aliments les plus usuels et leur prix actuel, comment une ménagère avisée composerait-elle ses menus de chaque jour de manière à nourrir sa famille de la façon la plus avantageuse, hygiéniquement parlant, sans dépasser les possibilités d'un budget souvent difficile à équilibrer?*

Afin de donner une base pratique à ses études, Mme Hoffner a choisi un type familial de quatre personnes, soit un père exerçant une activité physique modérée (je suppose que s'il était manœuvre, charbonnier, etc. les proportions auraient été changées), une mère occupée aux travaux du ménage, et deux enfants, soit un garçon de douze à quatorze ans, donc en pleine croissance, et un autre enfant de cinq à sept ans. Tous les quatre sont supposés en bonne santé, le budget que nous analysons étant destiné à couvrir des besoins normaux.

Or, d'après les études techniques des experts alimentaires de la S. d. N., les besoins alimentaires minima quotidien de chacun des membres de cette famille, sont, exprimés scientifiquement, les suivants: pour le père, 3.000 calories et 75 protéines; pour la mère, 2.600 calories et 75 protéines, pour le jeune garçon, 3.200 calories (plus même que pour son père) et 69 protéines, et pour le cadet de la famille, 1.400 calories et 64 protéines. Soit pour l'ensemble et par semaine, un total de 71.400 calories et de 1981 protéines...

... J'entends des lectrices m'interrompre pour me dire que ces chiffres ne correspondent à rien dans leur esprit, et qu'une évaluation en tranches de rotis ou en plaques de beurre leur rendra plus grand service. Patience, nous y arrivons. Mme Hoffner a dressé en effet un tableau synoptique de la valeur en calories et en protéines des aliments les plus courants, et en consultant ce tableau, vous y apprendrez que 21 litres de lait vous fourniront 14.700 calories et 735 protéines, que 1 kg. de sucre vous donnera 4.000 calories et point de protéines, alors qu'avec 5 kgs 5 de pain vous aurez plus de 14.000 calories et 385 protéines. La salade verte ne vous apportera dans vos menus que 45 calories pour 250 grammes de feuilles, et seulement 3 protéines, mais vous fournira en revanche d'indispensables vitamines, et ainsi de suite. D'où il appert que, pour que notre famille trouve dans son alimentation les substances nécessaires, elle devra consommer en tout cas chaque jour un demi-litre de lait pour un adulte, et trois quarts de litre pour les enfants; deux légumes au minimum, dont l'un à feuilles vertes; des protéines de source animale (viande, poisson, œufs, fromage); deux fruits au minimum, si possible crus; et enfin des céréales, du pain, du beurre, pour compléter l'élaboration de ces menus.

Ceci établi, Mme Hoffner a scrupuleusement calculé le coût de toutes les quantités d'aliments que les recherches scientifiques que nous venons de mentionner indiquent comme indispensables, prenant pour base, à la date du 30 décembre dernier, les prix de la Société coopérative et du marché de Genève; et c'est ainsi qu'elle arrive à ce budget hebdomadaire de 35 fr. pour 4 personnes. De son tableau synoptique, impossible à reproduire en entier, nous détachons seulement ci-après la colonne relative au prix des différentes quantités de denrées :

21 litres de lait	Fr. 7.14
5 kg. de pommes de terre	» 1.13
450 grammes de haricots	» 0.25
250 grammes de poïs jaunes	» 0.18
1 kg. de choux	» 0.30
1 kg. de poireaux	» 0.80
250 grammes de salade verte	» 0.29
300 grammes de better, rouges	» 0.14
200 grammes de carottes	» 0.07
500 grammes de navet	» 0.15
750 grammes de fruits secs	» 1.26
2 kg. de pommes	» 1.20
800 grammes d'oranges	» 0.48
200 grammes d'oignons	» 0.07
1 bouquet de fines herbes	» 0.10
5 kg. 500 de pain	» 2.48
500 gr. de riz	» 0.30
650 grammes de macaronis	» 0.55
100 grammes de pâtes alimentaires	» 0.21
250 grammes de farine	» 0.15
250 grammes de gruau d'avoine	» 0.15
250 grammes de beurre	» 1.25
250 grammes de graisse	» 0.73